



Expiration de mon contrat cdd

Par **saimoikidi**, le **05/01/2010 à 13:03**

Bonjour,
Je suis actuellement embauchée en CDD jusqu'au 14/02/2010 et je ne veux pas continuer de travailler dans cette entreprise si (éventuellement) mon contrat est prolongé.
Dois-je faire une lettre ou le contrat s'arrête t-il automatiquement?
Merci pour votre réponse.

Par **ptitchameau**, le **08/01/2010 à 22:31**

Bonjour,
Votre CDD cessera de plein droit a l'échéance du terme. En d'autre terme, le 14/02/2010... ils devront vous donner tous les papiers nécessaire a une fin de contrat.
Le renouvellement n'est pas automatique, il doivent vous prévenir et vous êtes libre d'accepter ou non.
Cordialement,